



COMMENT J'ORGANISE MA DÉMARCHE ? AVEC QUI ?

1/2

Quel que soit le projet, 2 niveaux de contribution complémentaires sont nécessaires :

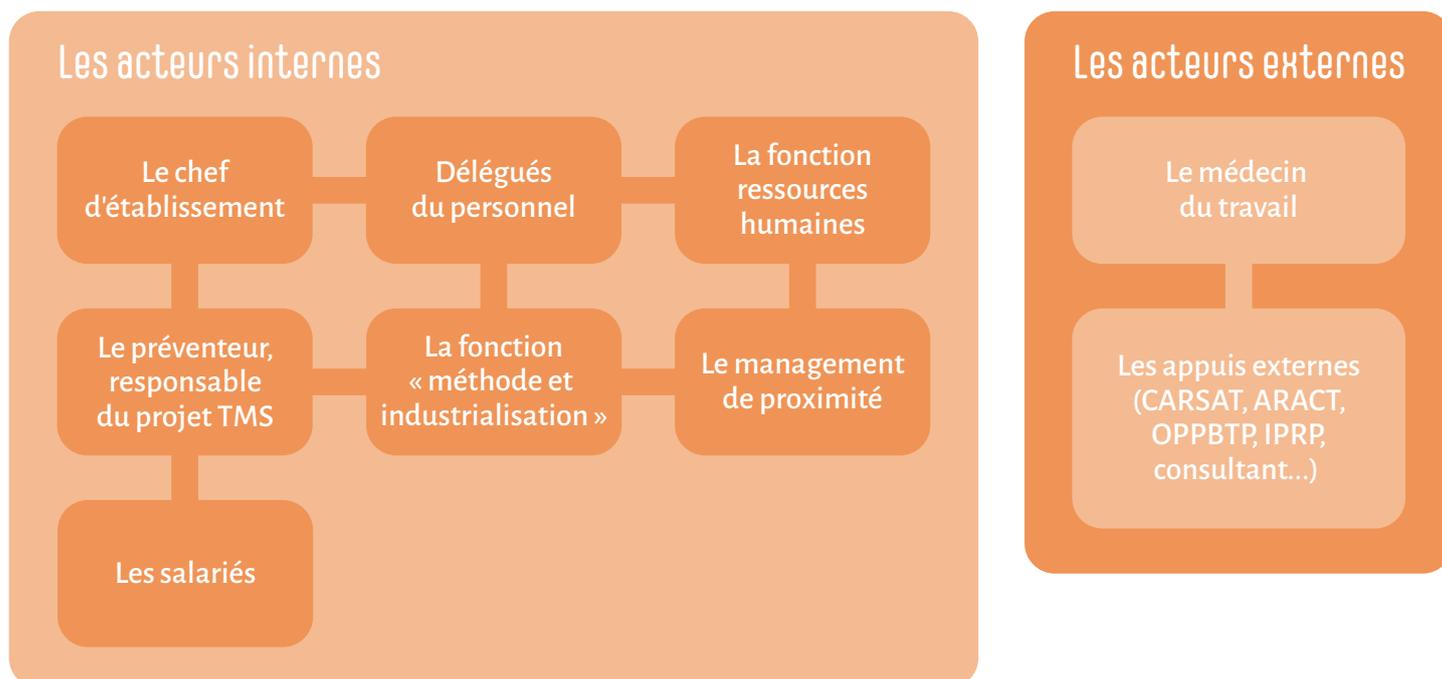
- **Le chef d'entreprise pilote le projet.** Il s'entoure de ses responsables et des représentants du personnel (s'ils existent dans l'entreprise) pour décider, animer et suivre la démarche. Il peut également bénéficier de l'appui d'acteurs externes tels que : médecin du travail, préventeur Carsat, consultants...
- **Les salariés, experts de leur travail, participent à plusieurs à l'analyse du problème et à la recherche de solutions.** Ce travail de réflexion entre salariés prend ainsi la forme d'un « groupe de travail ».

Pour la mise en œuvre :

Quelques repères ou points de vigilance sur les moyens à mettre en œuvre :

- Le chef d'entreprise informe son équipe du démarrage du projet, et tout au long de son avancée (ex : compte-rendu oral, écrit, etc).
- Se mettre préalablement d'accord sur la compréhension des TMS et sur la démarche (ou le projet) qui s'engage.
- Définir et choisir un animateur du projet qui fera notamment le lien entre le chef d'entreprise et le groupe de travail. Il peut être utile de le former pour assurer cette mission.
- Constituer le groupe de travail avec des salariés volontaires et concernés par le projet.
- Planifier les étapes de la démarche et les temps de réunions correspondants,
- Libérer du temps pour le groupe de travail et les réunions de pilotage.
- Il sera aussi possible de solliciter, selon les besoins, les ressources externes nécessaires (exemples : Service de Santé au Travail, CARSAT, consultants ergonomes, etc).

Les acteurs internes et externes de l'entreprise





COMMENT J'ORGANISE MA DÉMARCHE ? AVEC QUI ?

2/2

Outils/RESSOURCES :

Vous pouvez également solliciter un conseiller extérieur en contactant votre Service de santé au travail, votre préventeur de la Carsat Bretagne ou MSA ou en faisant appel à un consultant en ergonomie. Pour contacter un consultant, vous pouvez vous appuyer sur les documents suivants :

Brochure « Passer commande d'une prestation ergonomique dans le cadre d'une action de prévention des troubles musculo squelettiques »

ED 860, INRS

Choisir un ergonome conseil pour une intervention en entreprise

Site du Ministère du travail

Liste de cabinets conseils en ergonomie référencés

Site de la Carsat Bretagne

Pour développer vos compétences internes pour comprendre et agir sur la prévention des TMS, une offre de formation est à votre disposition : formation CARSAT (dirigeant), formation chargé de prévention, formation PRAP IBC, PRAP 2S...

Formation du dirigeant : Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques

Carsat Bretagne

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS assurant les formations, Devenir personne-ressource, Devenir chargé de prévention, PRAP est consultable sur le site de l'INRS

INRS

Voir l'offre de formation OPPBTP pour l'encadrement et opérateurs

Prévention des Troubles Musculosquelettiques
Guide d'accompagnement TPE

Les acteurs externes

SPSTI

Services de prévention et de santé
au travail interentreprises

CARSAT

Commission régionale AT/MP Direction
des Risques Professionnels

DREETS

Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

ARACT

Agence régionale pour l'amélioration
des conditions de travail

OPPBTP

Organisme professionnel
de prévention du BTP

MSA

Mutualité Sociale Agricole

IMP

Institut Maritime de Prévention